

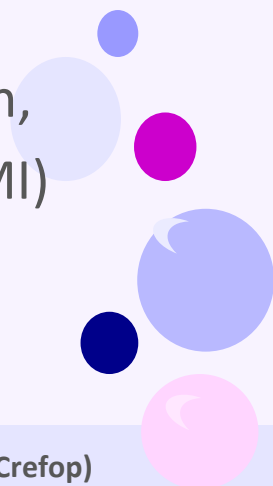
Centre des Relations avec les Entreprises et de la FOrmation Permanente (Crefop)



Méthodes informatiques appliquées à la  
gestion des entreprises (MIAGE), spécialité  
**« Agilité des systèmes  
d'information et e-business »**

Master 2 professionnel

UFR de Sciences économiques, gestion,  
mathématiques et informatique (SEGMI)



Centre des Relations avec les Entreprises et de la FOrmation Permanente (Crefop)

### Responsables de formation

J.-F. PRADAT-PEYRE,  
Marta RUKOZ

### Responsable des opérations

Olivier DAUDEL  
olivier.daudel@u-  
paris10.fr

### Informations

Accueil du Crefop  
accueil.crefop@u-  
paris10.fr  
01 40 97 78 66/78 75

La formation MIAGE (*Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion d'Entreprises*) se situe par essence au carrefour de l'informatique et de la gestion d'entreprises. Le Master MIAGE « *Agilité des Systèmes d'Information et e-Business* » de l'Université Paris Ouest propose une double compétence et vise la formation des futurs acteurs du développement des organisations afin qu'ils soient capables d'accompagner et de piloter les évolutions de la stratégie des entreprises (modification des périmètres des activités, complexité croissante des métiers, mouvements des marchés, versatilité des besoins des clients, etc.) et des évolutions technologiques (technologies émergentes, technologies du WEB, nouvelles infrastructures, etc.).

Au sein de l'UFR SEGMI (*Sciences Economiques, Gestion, Mathématiques et Informatique*) de l'Université Paris Ouest, le Master MIAGE « *Agilité des Systèmes d'Information et e-Business* » s'appuie sur les compétences complémentaires des informaticiens, mathématiciens et gestionnaires. Il couvre l'ensemble des aspects où l'agilité des systèmes d'information est indispensable et offre les moyens nécessaires (techniques, d'analyse et méthodologiques) pour la mise en œuvre de tels Systèmes d'Information (SI) en allant du niveau stratégique au niveau technique. Ainsi, afin d'étudier et d'approfondir tous ces aspects, le MASTER MIAGE « *Agilité des Systèmes d'Information et e-Business* » s'articule autour de trois familles d'enseignement :

- La famille Informatique traite l'urbanisation du SI à travers les différents niveaux d'architecture : architecture métier, architecture fonctionnelle, architecture applicative et architecture technique.
- La famille Gestion aborde la stratégie de l'entreprise dont la compréhension est nécessaire pour le management du SI et pour que celui-ci s'aligne sur cette stratégie.
- La famille Langues et Communication met en place des enseignements théoriques et pratiques permettant la maîtrise de la langue anglaise et des techniques de communication écrites et orales plus que jamais nécessaires dans le contexte de l'entreprise étendue.

Dans ce contexte, l'année terminale master MIAGE M2 Agilité des Systèmes d'Information et e-Business en parachève les intentions, à travers un ensemble d'enseignements spécifiques. Ceux-ci contribuent à renforcer la capacité de modéliser une vision globale des différentes applications d'un système d'information en intégrant leurs interactions, leur urbanisation et leur interopérabilité.

## Objectif connaissances



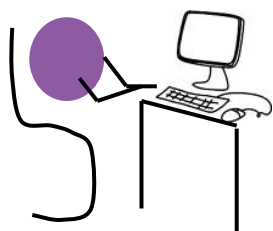
- Concepts et outils de développement des systèmes d'information agiles
- Techniques liés à la sécurité informatique aujourd'hui nécessaires pour la mise en œuvre de systèmes d'informations répartis et agiles
- Méthodes pour analyser les processus existants au sein d'une entreprise étendue, définir les processus cibles alignés sur la stratégie et les optimiser
- Organisation avancée des données : travail coopératif, entrepôts de données, interopérabilité d'applications, etc.
- Approfondissement de l'anglais technique de l'informatique



## Objectif compétences

- Elaborer et mettre en œuvre des modèles pour améliorer le fonctionnement d'un système d'information
- Mettre en œuvre des outils de sécurité informatique dans les applications réparties
- Intégrer les données et la gestion des bases de données en vue d'appréhender les exigences de l'entreprise étendue

## Métiers et débouchés



- Experts en méthodes et outils d'urbanisation des SI et des technologies Internet ;
- Architectes techniques, architectes de SI, consultants en SI ;
- Urbanistes des SI, responsables au sein de directions des services informatiques et des services de systèmes d'information ;
- Ingénieurs de développement dans les PME, les grands groupes et les administrations ;
- Intégrateurs d'applications ;
- Il est possible également de poursuivre les études en Doctorat



# Programme de la formation



Unités d'enseignement (UE)	Matières (EC)	Crédits ECTS*
Agilité des systèmes d'information	▪ SI Agiles	4.5
	▪ Sécurité des SI	3
	▪ Conception d'Applications Réparties	4.5
E-business	▪ E-business	3
	▪ Management des SI	3
	▪ Micro-économie de l'économie numérique	3
Données avancées	▪ Intégration de données	3
	▪ Bases de données avancées	3
Langue		3
Projet Système d'information	▪ Projet SI	3
Professionalisation	▪ Stage**	27

\* L'ECTS est un système européen de transfert de crédits qui garantit la reconnaissance académique des études d'un pays à l'autre. Ces crédits sont ainsi transférables d'un établissement à l'autre.

Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique affectée à chaque cours, le volume de travail supposé pour chacun d'entre eux (où 1 crédit=25 à 30 heures de travail en moyenne, et 1 année universitaire=60 crédits en moyenne)

\*\* Durée du stage en entreprise :

- Stagiaires demandeurs d'emploi : 6 mois
- Salariés bénéficiant d'un congé individuel de formation (CIF) : 280 heures
- Salariés bénéficiant d'un contrat de professionnalisation : activités en entreprise
- Salariés bénéficiant d'une période de professionnalisation ou d'un plan de formation : les activités en milieu professionnel sont équivalentes à la période de stage professionnel en entreprise, en application du décret n° 85-906 du 23 août sur la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels et sous réserve de validation de la commission pédagogique qui statuera sur l'admission des candidats et les dispenses accordées.



## Rythme et calendrier



- ✓ Formation en alternance du 19 septembre 2011 au (1) 17 février 2012 pour les CIF, les périodes de professionnalisation et les plans de formation, (2) 29 juin 2012 pour les contrats de professionnalisation et les demandeurs d'emploi
- ✓ 3 jours de formation/2 jours de stage de septembre à février puis stage ou période entreprise
- ✓ Durée de la formation :
  - Enseignements théoriques et pratiques, projet tutoré : 406h
  - Stage professionnel : selon statut (voir note ci-dessus)

## Réunions d'information et tests

CREFOP – bâtiment M  
Université Paris Ouest Nanterre  
Dates au choix :

- Jeudi 7 avril 2011 à 14 heures
- Mardi 10 mai 2011 à 14 heures
- Mardi 7 juin 2011 à 14 heures

**Prévoir 3 heures de présence test inclus**

# Conditions d'admission



- Être titulaire du Master Professionnel 1 en MIAGE ou équivalent

En application du décret n° 85-906 du 23 août sur la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Avoir validé un bac + 3 en MIA parcours MIAGE, une licence d'informatique ou équivalent et justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en tant que **développeur dans le domaine des nouvelles technologies, responsable de projet** etc., acquise au cours d'une activité salariée. Les connaissances et l'expérience en relation avec la formation demandée doivent être prouvées et seront soumises à vérification par la commission pédagogique d'admission.
- Avoir validé un bac + 2 en informatique ou équivalent (préciser les diplômes concernés) et justifier de 5 ans d'expérience professionnelle en tant que **développeur dans le domaine des nouvelles technologies, responsable ou chef de projet** etc., acquise au cours d'une activité salariée. Les connaissances et l'expérience en relation avec la formation demandée doivent être prouvées et seront soumises à vérification par la commission pédagogique d'admission. Tout candidat doit avoir un projet professionnel cohérent avec l'objectif de la formation.

Tout candidat doit avoir un projet professionnel cohérent avec l'objectif de la formation.

Dans tous les cas, le candidat ne doit pas avoir échoué en M1 MIAGE ou équivalent durant les trois dernières années précédant sa candidature à la formation.

**Sauf dérogation, la commission pédagogique d'admission fera passer un test aux candidats.**



## Modalités de prise en charge

**Salariés en CIF** CDD et CDI ou au titre du **plan de formation, intérimaires, Périodes/contrats de professionnalisation, Demandeurs d'emploi, Financement individuel...** **contactez-nous**, nous avons peut-être une solution pour votre financement

Attention, CIF : vous devez faire une demande auprès de votre employeur et de votre organisme financeur 3 à 4 mois avant le début de la formation. Contactez votre service RH ou Formation.



## S'inscrire...

## ... et venir

Les demandes d'information pour la formation continue se font auprès de l'accueil du Crefop.

**Attention, une préinscription sur le site SESAME est obligatoire (sesame.u-paris10.fr).**

**01 40 97 78 66/ 78 75**

**accueil.crefop@u-paris10.fr**

Lorsque le dossier est administrativement recevable, le candidat est convoqué à un entretien individuel auprès de la Commission pédagogique de la formation. Celle-ci statue sur l'admission du candidat.

L'inscription est considérée comme définitive quand le candidat est retenu par la Commission et a effectué son inscription administrative auprès du secrétariat de la formation.

**SNCF** : depuis la gare St-Lazare, station Nanterre Université

**RER** : ligne A en direction de St Germain en Laye, station Nanterre Université

**BUS** : n° 304 Asnières/Place de la Boule-Nanterre, arrêt Noël Pons

**VOITURE** : A 86, sortie Nanterre Université. Parking du rond-point de la Folie accessible aux stagiaires de formation continue inscrits

**Administration** : bâtiment M

**Salles de cours** : bâtiment G

Un plan de l'université est affiché à l'arrivée sur le campus en sortant du RER

Le candidat admis et inscrit a le statut de **stagiaire de la formation continue**.

Ce statut donne accès aux infrastructures de l'université

(bibliothèque et prêt, restauration, affaires culturelles, infrastructures sportives, médecine préventive, parking)